

**COMMISSION  
DEPARTEMENTALE  
DES ARBITRES**

-----  
**Sous-Commission de Metz**  
-----

**PROCES VERBAL  
de la réunion de Bureau qui s'est déroulée  
le vendredi 21 avril 2023 au DMF**

Présidence : M. AULBACH.  
Présents : MM BERNARD, BOCK et ZANETTI.  
Excusés : MM COLLIN, TAESCH (Président délégué du D.M.F.), HURAUULT (représentant le CD du DMF),  
Assistent : MME ROBIN. M. KLANCAR (représentant des arbitres de la S.C.A. Metz).

1. CARNET.

Triste actualité, la SCA Metz adresse ses plus sincères condoléances à Vincent Merulla (pour le décès de sa maman), Adrien Jacob (pour le décès de sa maman), Livia Loudcher (pour le décès de sa grand-mère), Jean-Marc Nimeskern (pour le décès de son papa).

2. COURRIERS ET COURRIELS

Diverses informations en provenance du Président de la CDA Moselle concernant certaines dérives commises par des arbitres. La SCA Metz apporte des actions correctives en liaison avec leurs clubs.

3. ADMINISTRATIF

- Les désignations sont difficiles en raison du nombre important d'indisponibilités.
- Pas sûr que tous les arbitres rempliront leurs obligations au regard du nombre de matches qu'ils doivent effectuer.

4. TECHNIQUE

- Les stages annuels des arbitres D2 et D3 sont prévus pour le 09 septembre 2023.
- Un rassemblement de jeunes arbitres (potentiel candidat JAL) sera organisé bientôt.
- Les écoles d'arbitrage retrouvent petit à petit la fréquentation d'avant covid (42 présents à la séance du 31/03/2023).

4. AGENDA

- 28/04/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 26/05/2023 : Ecole d'arbitrage au siège du DMF (rendez-vous avant 18h15 précises),
- 09/06/2023 : remise des écussons arbitres aux lauréats de l'examen d'arbitre officiel de football,
- 10/09/2023 : stage annuel des arbitres D2, D3 et stagiaires (sur convocation individuelle).

5. DISCIPLINE

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : sur convocation.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach

 